

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 23 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française**

**A.M. 12-02-2025**

**M.B. 24-02-2025**

Le Ministre de la Santé, de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

Vu le décret du 03 juin 2021 relatif à la planification de l'offre médicale en Communauté française, articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, article 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13, §1<sup>er</sup>, 6° ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 2 et dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française, les mots « Pierre GILLET » sont remplacés par les mots « Kristel VANDENBOSCH », et les mots « Axel VAN WEYNENDAELE » sont remplacés par les mots « Christophe BURET ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 03 février 2025.

Bruxelles, le 12 février 2025.

Le Ministre de la Santé, de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

Y. COPPIETERS